

ENVOI DES MAGAZINES DE L’INC AUX ABONNES ET CLIENTS

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

TABLE DES MATIERES

[Article I. DOCUMENT PROVISOIRE 3](#_Toc185516128)

[Article II. LE CONTEXTE 3](#_Toc185516129)

[Section 2.01 L’INC 3](#_Toc185516130)

[Section 2.02 Objet du marché 3](#_Toc185516131)

[Section 2.03 Publications et envois 3](#_Toc185516132)

[Section 2.04 Planning de parution 3](#_Toc185516133)

[Article III. EXIGENCES 4](#_Toc185516134)

[Section 3.01 Généralités 4](#_Toc185516135)

[Article IV. CONTRAINTES 4](#_Toc185516136)

[Section 4.01 Contraintes techniques de livraisons : 4](#_Toc185516137)

# LE CONTEXTE

## L’INC

L’institut national de la consommation (INC) est un établissement public à caractère industriel et commercial.

L’INC regroupe un centre d’essais comparatifs de produits et de services, des départements d’études juridiques et économiques et de documentation. L’INC édite le magazine 60 Millions de consommateurs, les sites 60millions-mag.com et inc-conso.net et produit les émissions ConsoMag.

Il s’attache à fournir aux consommateurs les clés de leurs choix, à traduire les impacts du droit dans leur vie quotidienne et à promouvoir une consommation responsable. Il veille également à anticiper les enjeux liés à la consommation.

## Objet du marché

Le marché a pour objet l’envoi aux abonnés et aux clients VAD des magazines de l’INC (mensuels, hors-séries, Mooks).

## Allotissement

Le marché est alloti comme suit :

* Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse
* Lot 2 : envoi égrené des magazines presse
* Lot 3 : envoi égrené des autres publications hors presse.

## Publications et envoi

### Lot 1 : envoi en nombre des magazines presse

Les publications de l’INC concernées par ce lot sont :

* Mensuels 60 Millions de consommateurs : 11 numéros par an (pas de parution au mois d’août)
  + - Nombre de pages : 68 pages (compris la couverture)
    - Format : H275 mm x L212 mm
    - Poids : 128 grammes
    - La diffusion est de 75 000 ex
      * dont 40 000 avec un hors-série (soit environ 260 grammes)
      * et 35 000 sans hors-série
    - Quand il n'y a pas de hors-série ce sont 75 000 exemplaires seuls qui sont envoyés
    - Ils sont actuellement déposés sur les plateformes STP de la Poste.
    - Le routage des magazines est effectué actuellement à : MALSHERBES (45) par l’imprimerie MAURY et, occasionnellement à LAVAL par l’imprimerie AGIR-GRAPHIC (2 hors-séries par an)
    - Une partie des magazines mensuels est envoyée par EDIPOST (entre 1 000 et 3 000 exemplaires par mois)
* Hors-série de 60 Millions de consommateurs : 8 numéros par an
  + - Nombre de pages : 100 pages (compris la couverture)
    - Format : H250 mm x L180 mm
    - Poids : 135 grammes
    - Quantité : moyenne de 40 000 exemplaires, dont une partie importante en même temps que le mensuel, pour 6 d’entre eux.
    - 2 des 8 hors-séries sont envoyés seuls, et quelques-uns sont envoyés sans le mensuel sur les 6.
    - Ils sont actuellement déposés sur les plateformes STP de la Poste.
    - Le routage des magazines est effectué actuellement à : MALSHERBES (45) par l’imprimerie MAURY et, occasionnellement à LAVAL par l’imprimerie AGIR-GRAPHIC (2 hors-séries par an)

Il peut y avoir, dans des cas rares, plusieurs numéros à la même adresse.

### Lot 2 : envoi égrené des magazines presse

Les publications de l’INC concernées par ce lot sont :

* + VAD et réassorts Mensuels et Hors-série :Envois hebdomadaires en égrené

Ils sont actuellement déposés à La Poste de LESQUIN (59).

Les Ventes à distance concernent 3 500 ex par an soit en moyenne 67 par semaine tout au long de l’année

Les REASSORTS représentent 7 700 ex par an tout au long de l’année

* + Les envois en égréné des mensuels et hors-série sont faits par PARAGON et les dépôts se font actuellement à LESQUIN
* "Mensuel 60 Gràce Copie" 11 fois par an lors des campagnes de réabonnement.

Il s’agit d’un envoi spécial d’un exemplaire du magazine avec relance de réabonnement.

Cela concerne entre 1 500 et 3 000 exemplaires par mois

Ils sont actuellement déposés sur les plateformes STP de la poste par le routeur EDIPOST.

### Lot 3 : envoi des autres publications hors presse.

Les publications de l’INC concernées par ce lot sont :

* Hors-série Jeux : 1 numéro par an
  + - Poids entre 100 et 200g
    - Envois hebdomadaires en égrené Le dépôt est actuellement fait à La Poste de LESQUIN (59) pour 3 500 ex en 2024
* MOOKS : 2 exemplaires par an.
  + - Envois hebdomadaires en égrené par EDIPOST
    - Poids : entre 400 et 500g
    - 7 500 ex envoyés, actuellement déposés à proximité de Morangis où le routage est effectué actuellement par EDIPOST

## Planning de parution

En accord avec le prestataire d’impression, le planning des parutions et des envois en grande quantité avec date d’impression est établi pour l’année civile. Il est contractuel.

## Adresses des abonnés.

Les abonnés sont présents sur l’ensemble du territoire, Corse, DOM et TOM compris ainsi qu’une très petite partie à l’étranger.

La distribution des abonnés suit peu ou prou la distribution des Français sur le territoire.

L’INC peut, à la demande du titulaire, fournir les statistiques géographiques du portefeuille d’abonnés.

# EXIGENCES

## Généralités toutes exigences.

La liste des exigences indiquées ci-dessous doit être respectée scrupuleusement

Le titulaire s’assure qu’il est en mesure de respecter les exigences pour tous les échantillons qu’il propose dans les annexes à l’acte d’engagement.

Il décrit les moyens qu’il met en place dans son mémoire technique.

Dans les tableaux,

* la mention « flexibilité à l’offre » = oui signifie que cette exigence et le niveau associé peuvent faire l’objet d’une variante.
* la mention « flexibilité à l’offre » = non signifie que cette exigence et le niveau associé ne peuvent pas faire l’objet d’une variante.
* la mention « améliorable » = oui signifie que cette exigence et le niveau associé peuvent faire l’objet d’une amélioration dont la teneur doit être précisée dans l’annexe AAE2 et qui pourra être valorisée.
* la mention « améliorable » = non signifie que cette exigence et le niveau associé peuvent faire l’objet d’une amélioration dont la teneur peut être précisée dans l’annexe AAE2 mais qui ne pourra pas être valorisée.

### Exigences d’envoi tous lots

Le titulaire s’engage à envoyer 100% des plis en vue d’une distribution sous un délai maximal de 7 jours ouvrés après la livraison de l’imprimeur ou du routeur (J+7)

Il respecte, pendant la durée du marché les conditions qu’il a données dans l’annexe 2 à l’acte d’engagement dont les lieux de dépôts par type d’envoi

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Exigence | Critère | Niveau | peut faire l'objet d'une variante | améliorable |
| Prendre en compte les exemplaires livrés | taux de respect des contraintes fixées dans l'annexe 2 dans le temps | 100% | Non | Non |
| Prendre en compte les exemplaires livrés | délai de prise en compte max du camion : | 2h | oui | non |
| distribuer les envois | délai de diffusion max | 7 Jours ouvrés | oui | non |
| distribuer les envois | taux de diffusion pour ce délai max | 99,90% | oui | non |
| distribuer les envois | taux de couverture de la France, DOM TOM compris | 100% | non | non |
| donner les contraintes de liassage | délai pour donner les consignes de liassage avant l'expédition avant | 2 jours. | oui | non |

### Panel de suivi tous lots

Afin que l’INC puisse suivre la qualité de la distribution des magazines aux abonnés (uniquement pour le lot 1), le titulaire met en place un panel de suivi de l’obligation de distribution

Le titulaire indique dans l’annexe 2, les modalités techniques mises en œuvre en cas de défaillance.

## Exigences spécifiques lot 1

Le titulaire respecte, pendant la durée du marché les conditions qu’il a données dans l’annexe 2 à l’acte d’engagement :

* + - Lieux de dépôts par zones de distribution
    - Modalités de distribution :
      * Regroupements possibles et attendus (liasses)
      * Méthodes à utiliser pour déterminer ces regroupements.
      * Méthodes d’envoi
      * Méthodes de distribution
      * Délai garanti.

## Exigences spécifiques lot 2

Néant

## Exigences spécifiques lot 3

Néant

# CONTRAINTES

## Contraintes techniques de livraisons :

Le titulaire a indiqué dans son mémoire technique et dans les annexes les contraintes de livraison, et les respecte tout au long du contrat. Ces contraintes (lieux, liassage, méthodes et procédures étant un élément essentiel du choix) n’évoluent pas dans le sens de la complexité pendant la durée du marché.